



Infolettre de l'AHGCQ



Bonjour à tous,

PORT OBLIGATOIRE DU COUVRE-VISAGE PAR LES PARENTS OU VISITEURS

Le décret numéro 810-2020 du 15 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux (le Décret), lequel est entré en vigueur le 18 juillet 2020, s'applique aux visiteurs (parents) et non aux employés qui offrent le service de halte-garderie qui, eux, doivent s'assurer de suivre les consignes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Les parents et les visiteurs ont ainsi l'obligation de porter un couvre-visage lorsqu'ils entrent dans l'organisme. Le personnel, quant à lui, doit porter l'équipement de protection individuelle (masque et visière ou lunette de protection) lorsqu'ils sont à moins de deux mètres des enfants, et ce, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur. Il est à noter qu'un couvre-visage est défini, dans le Décret, comme un masque ou un tissu bien ajusté qui couvre le nez et la bouche.

Existe-t-il des exceptions à cette obligation? **OUI.**

Elle ne s'applique pas :

- aux personnes âgées de 12 ans et moins, donc notamment aux enfants de moins de 12 ans fréquentant le service de halte-garderie;
- aux personnes travaillant dans le service qui sont soumis aux exigences de la CNESST quant au port de l'équipement de protection individuelle;
- aux personnes (par exemple, parents ou grands-parents accompagnant ou venant chercher l'enfant) déclarant que leur condition médicale les empêche de porter un couvre-visage;
- à la personne qui retire son couvre-visage momentanément, à des fins d'identification

RECHERCHE INTERVENANT(E)S POUR ÉVALUER DES OUTILS

Nous travaillons en collaboration avec l'organisme [Équilibre](#), qui est à la recherche d'intervenants auprès d'enfants de 2 à 5 ans pour évaluer des outils. Ces outils, qui seront disponibles gratuitement à partir de 2021, visent à sensibiliser les intervenants des milieux de la petite enfance à adopter des pratiques éducatives favorisant le développement d'une image corporelle positive chez les tout-petits.

Si des intervenants de votre milieu souhaitent s'impliquer en répondant à un questionnaire en ligne au mois d'août, veuillez communiquer avec Andréanne Poutré au courriel suivant :

andreeanne.poutre@equilibre.ca. Merci

RAPPEL COTISATIONS

Pour les paiements par dépôt direct, veuillez, SVP, indiquer le nom complet de votre organisme ou nous envoyer un courriel pour nous informer du paiement de la cotisation.

En effet, nous avons reçu plusieurs paiements de cotisation intitulés MAISON FAMILLE, MDF ou CARREFOUR FEMME et malheureusement, nous ne savons pas de quel organisme il s'agit car parmi nos membres nous avons plusieurs Maison de la famille ou de carrefour femme.

Merci de votre précieuse collaboration.

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

Nous travaillons sur la mise à jour des coordonnées dans le *Répertoire des organismes communautaires offrant un service de halte-garderie au Québec*. Vous avez reçu, au courant de cette semaine, un courriel vous demandant vos coordonnées, cela ne vous prendra que quelques minutes, merci.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter

Toute l'équipe de l'AHGCQ vous souhaite une très belle période estivale.